

20200314 Rebellyon

<https://rebellyon.info/Soutien-aux-habitants-du-College-sans-21977>



Soutien aux habitants du Collège sans frontières Maurice Scève : rassemblement mardi 17 mars à 9h

Publié le 14 mars 2020

Pas d'expulsion sans relogement ! Un toit pour toutes et tous ! L'audience du procès en appel opposant la Métropole de Lyon aux habitants du Collège sans frontières Maurice Scève aura lieu le mardi 17 mars 2020 à 9 h. Alors qu'une décision de justice du 20 septembre 2019 a reconnu la légitimité de l'occupation et a accordé un délai jusqu'au 24 septembre 2020, la Métropole demande à nouveau l'expulsion immédiate des 380 habitants du squat. Le collectif soutiens migrants Croix-Rousse appelle à un rassemblement de soutien aux habitants devant la cour d'appel (ancien Palais de Justice, quai Romain Rolland, Lyon 5^e), mardi à 9 h.

Exilés, demandeurs d'asile pour la plupart, mineurs pour certains, ils devraient être pris en charge par la Préfecture et la Métropole.

Alors qu'en Grèce et en Turquie les migrants sont encore la cible de machinations et d'instrumentalisations politiques de la part des dirigeants européens et français, manipulant l'opinion publique à des fins politiciennes...

Alors qu'Amnesty International dénonce dans son rapport du 2 mars 2020 la criminalisation des actes de solidarité envers les migrants par la France et 7 autres pays européens...

Plusieurs procès de la solidarité et de l'accueil des exilés, se déroulant à Lyon en mars 2020, illustrent la politique migratoire actuellement adoptée par le gouvernement français : toujours plus de rejet, de mépris, de stigmatisation, et toujours plus de violences :

- ▶ 6 mars : procès du Duracuire, squat de Caluire ouvert aux familles migrantes et aux expulsés de l'AmphiZ, pour l'expulsion immédiate du lieu (reporté au 17 avril).
- ▶ 11 mars : procès de Cédric HERROU, procès de la solidarité avec les migrants.
- ▶ 17 MARS : appel du procès opposant la Métropole de Lyon au Collège Maurice Scève pour l'expulsion immédiate des 380 jeunes occupants, dont près de 40 mineurs.
- ▶ 18 mars : procès de Pierre-Alain MANNONI, procès de la solidarité avec les migrants.

Quatre procès, quatre dates, mais un seul et même combat, celui pour le respect des droits des migrants et contre le délit de solidarité.

Nous, Collectif soutiens/migrants Croix-Rousse, dénonçons publiquement cette politique indigne et absurde.

- Nous exigeons avec tous les demandeurs d'asile, quelle que soit leur provenance, que, comme le prévoit la loi, aucune expulsion n'ait lieu sans solution de relogement digne.

- Nous exigeons qu'ils aient la possibilité de travailler comme ils le demandent tous : les entraves qui leur sont actuellement imposées les contraignent au travail illégal et à la surexploitation.
- Nous exigeons que la solidarité, devoir citoyen, ne puisse plus être considérée comme un délit.

Le collectif soutiens migrants Croix-Rouge — Collège sans frontières Maurice Scève



mardi 17 mars 2020

[Soutien aux habitants du Collège sans frontières Maurice Scève : pas d'expulsion sans relogement !](#)

[09h00 - 11h00](#)

cour d'Appel - ancien Palais de Justice

quai Romain Rolland
Lyon 5^e